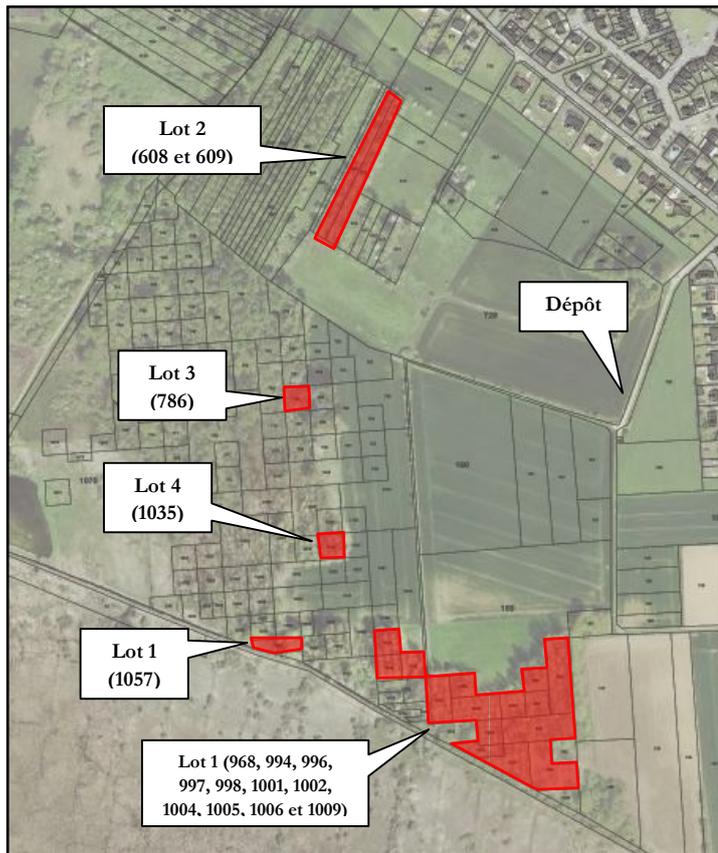


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Regroupement
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Pont-Sainte-Maxence Nord
Commune Saint-Martin-Longueau (60700)
Lieu-dit Les Aunaies
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,599683°
 Latitude : 49,341874°
Point de Rencontre Mairie de St-Martin-Longueau
Sécurité conseillé

Essence principale	Peupliers
Volume présumé	247 m3
Nombre d'arbres	222
Volume moyen	1,11 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelles cadastrales Section A (voir plan)
Surface 2 hectares environ
Limites Emprise des peupliers marqués et peinture
Marquage un point de peinture rose ou orange au corps
Visite se reporter au plan ci-contre
Suivi Bastien Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par JMP, GBR et BC
Expert SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de juin 2020

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Beaupré	6	6	10	10	3	5									40	26	0,65
	interaméricain		8	20	28	14	13	9	4	3	1					100	125	1,25
	autres cultivars		3	4	5	13	5	5								35	54	1,54
2	Beaupré	1	3	12	9	6	4								35	30	0,86	
3	Beaupré				1		1	2							4	6	1,5	
4	Beaupré	1	1												2	1	0,5	
<i>Observation :</i>		+ 6 frênes (5 m ³) sur les lots 1 et 2													222	247	1,11	

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation avant la moisson.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en andain ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : au Nord dans la culture, sur 20 mètres de largeur.

Délai d'exploitation : du 20 juillet 2020 au 30 novembre 2020

Délai d'enlèvement : 30 novembre 2020

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
80 % par Billet à Ordre analysé au 15.12.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

